

PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL - SYNDICAT MIXTE DEPART
SEANCE D'INFORMATION DU 6 JUILLET 2026
Y SCHOOLS – 18H30

Date des convocations	22-06-26	L'an deux mille vingt-six, le lundi six juillet, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre de l'école Y Schools, 217 avenue Pierre Brossolette à TROYES, sous la présidence de M. Jean-Pierre ABEL. S'agissant d'une séance d'information, le quorum n'a pas été requis.
Nombre de délégués titulaires en exercice	74	
Nombre de délégués titulaires présents	39	
Nombre de délégués suppléants présents	10	
QUORUM (38)	NON REQUIS	

Présents :

CA Troyes Champagne Métropole : ABEL Jean-Pierre, BAUDOUX Bruno, BOIS Damien (suppléant), BOUTRELLE Thierry, BRAUN Jean-Paul, BRNCIC Véronique, BURGEVIN Dominique (suppléant), CHALVET Marie-Ange, COCHET Jean-Michel, CORNUMAND Agnès, CROPAT Patrice, DECARNIN Lorédane, DUQUESNOY Olivier, GAUTHIER-NACRI Geoffrey (suppléant), HOUARD Bruno, LOUIS Benoît, POTTIER Denis, PROVENCE Gérard, SIMON Isabelle (suppléante), SINDRES Laurent (suppléant), VAN DEN BROECKE Bertrand

CC Forêts Lacs Terres en Champagne : JANNY Philippe (suppléant), RAPINAT Rodolphe

CC Arcis Mailly Ramerupt : DUMONT Nelly, JACQUES Jean-Paul, MARCHAND Francis, MICHONNEAU Philippe, RENAULT-ZIELINSKI Antoine (suppléant)

CC Lacs de Champagne : CHAMBON Hervé, JACQUARD Gilles, RESIDORI Jean-Philippe

CC Vendeuvre-Soulaines : FRISON Damien (suppléant)

CC Région de Bar-sur-Aube : AUBRY Michel (suppléant), BORDE Philippe, BREVOT Benoît, GAGNANT Thomas, SLANGEN Eric

CC Barséquanais en Champagne : BENOIST-LUCY Xavier, CHARDIN Francis (suppléant), DULIERE Jean-Dominique, LOMBART Michel, PARISOT David

CC Chaourçois et Val d'Armanche : BATAILLE Roger, DRUMINY Francis, PELLETIER Denis, POILVE Pierre

CC Pays d'Othe : BAILLY Sylviane, L'ETROP Laurent, VELUT Sylvie

Autres personnes présentes : LEITZ Claudie, PATRIS Guillaume (agents syndicat DEPART), COINTRE Laurent (DGS Troyes Champagne Métropole), POCHOLLE Fabrice (Chef de projets développement et urbanisme CC Pays d'Othe)

Ordre du jour

1. Présentation du syndicat DEPART et de ses missions
2. Le SCoT des Territoires de l'Aube et son bilan d'étape à 6 ans
3. Trajectoire ZAN : objectifs du SRADDET et modification simplifiée du SCoT (perspectives et calendrier)
4. Le n°4 du Référentiel des Territoires de l'Aube
5. Retour sur les avis sur les projets, plans et programmes
6. Questions diverses

Déroulé de séance

M. le Président Jean-Pierre ABEL ouvre la séance du Comité syndical le lundi 6 juillet 2026 à 18h45 dans les locaux de YSchools à Troyes. Il précise qu'il s'agit d'une séance d'information ouverte à tous les délégués titulaires et suppléants. Les délégués syndicaux de ce nouveau mandat étant accueillis à un moment où une procédure de modification simplifiée du SCoT est engagée, il est important que chacun dispose des connaissances sur le syndicat, l'outil SCoT et le contexte législatif qui encadre le contenu et le rôle de ce document.

1. Présentation du syndicat DEPART et de ses missions

Le statut, l'objet et le fonctionnement du syndicat sont présentés : le syndicat D'Etude, de Programmation et d'Aménagement de la Région Troyenne est un syndicat mixte fermé regroupant 9 intercommunalités membres au sein du département de l'Aube, soit 352 communes et plus de 255 000 habitants. Il est en charge de l'élaboration, de l'approbation, du suivi, de la mise en œuvre et de la gestion dans le temps d'un Schéma de Cohérence Territoriale. Le syndicat dispose d'une équipe technique permettant un fonctionnement en régie.

M. le Président Jean-Pierre ABEL rappelle la philosophie du syndicat créé en 1990 : un syndicat composé uniquement d'élus et au service des élus, sur le seul sujet de l'aménagement du territoire. Au sein du syndicat, tous les EPCI sont représentés et regardés sur le même plan, il n'y a pas de petit territoire et pas de grand territoire. Il souligne aussi la volonté forte du syndicat de rendre compréhensible le sujet du SCoT pour tous.

Concernant le périmètre du syndicat, M. le Président Jean-Pierre ABEL revient sur l'histoire de la planification territoriale dans l'Aube avec deux schémas directeurs dans les années 1990, puis deux premiers SCoT dans les années 2010, l'un sur la région troyenne, l'autre sur le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient. Enfin, il rappelle le passage de notre syndicat de 42 à 71 communes en 2014 puis à 352 communes en 2017 suite aux différentes évolutions législatives en vue de construire ensemble le SCoT des Territoires de l'Aube. Il indique que l'adhésion des EPCI au syndicat s'est faite sur la confiance des élus pour mutualiser la réflexion à une échelle structurante, dans un contexte de réforme territoriale et de réorganisation des compétences.

Les missions du syndicat sont ensuite présentées, le Rapport d'activités publié tous les ans permettant de retrouver l'ensemble des travaux effectués.

- M. le Vice-Président Gilles JACQUARD (Molins-sur-Aube), qui représente le syndicat à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, témoigne de l'importance de siéger et de faire valoir les enjeux du SCoT au sein des commissions départementales comme la CDPENAF qui statue sur divers projets de construction en zone agricole, ou sur les projets d'énergies renouvelables.

2. Le SCoT des Territoires de l'Aube et son bilan d'étape à 6 ans

Après un rappel sur les fondamentaux en matière d'articulation des documents de planification et de hiérarchie des normes, un film réalisé par la Fédération nationale des SCoT est projeté sur le rôle de l'aménagement du territoire.

- M. le Président Jean-Pierre ABEL informe les délégués des Rencontres Nationales des SCoT organisées chaque année par la Fédération. Le syndicat offre à chaque fois la possibilité à quelques élus intéressés d'y participer.

Mme Claudie LEITZ présente ensuite les trois grands volets du SCoT ainsi que la manière dont le syndicat accompagne, depuis son approbation en 2020, la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (communaux ou intercommunaux) et des Cartes communales avec le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT.

- Mme la Vice-Présidente Marie-Ange CHALVET (Le Pavillon Sainte-Julie) souligne l'importance de l'accompagnement du syndicat pour faciliter les démarches des documents d'urbanisme et le suivi du travail des bureaux d'études, depuis le début d'une procédure jusqu'à l'écriture de l'avis sur le document arrêté.

Les conclusions du bilan d'étape réalisé en février, 6 ans après son approbation, sont également exposées à l'assemblée. Le rapport permet de disposer d'une 1^{re} analyse à mi-parcours avant l'échéance du bilan à 10 ans en 2030 tel que prévu désormais par les textes. Ce document a été diffusé aux délégués titulaires, EPCI membres et partenaires. Outre la déclinaison dans les documents d'urbanisme, le bilan s'est attaché à évaluer les actions mises en place par le syndicat en termes de sensibilisation et d'accompagnement des collectivités, ou de démarches et partenariats participant à l'appropriation et la mise en œuvre du SCoT.

3. Trajectoire ZAN : objectifs du SRADDET et modification simplifiée du SCoT (perspectives et calendrier)

Les objectifs de la loi Climat et Résilience de 2021 sont rappelés, ainsi que le calendrier de déclinaison en cascade dans les documents d'urbanisme, du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires jusqu'aux PLU(i) et Cartes communales. Le SRADDET, dont la modification a été approuvée par M. le Préfet de Région le 16 mars 2026, intègre désormais la trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette en définissant notamment, pour la période 2021-2030, des enveloppes foncières pour chaque SCoT.

- M. Olivier DUQUESNOY (Saint-Pouange) rappelle les échanges et les négociations qui se sont tenus entre le syndicat et la région Grand Est au cours de l'année 2025, suite à la voix collective exprimée par les territoires de l'Aube dans le cadre des avis défavorables sur le projet de SRADDET modifié.

Il indique que l'enveloppe initiale de 363 ha allouée au SCoT des Territoires de l'Aube a ainsi pu faire l'objet d'une réévaluation à 432 ha pour la période 2021-2030 (règle n°16 du fascicule des règles). Une tolérance de 20% inscrite en mesure d'accompagnement est énoncée à titre informatif pour illustrer la marge d'appréciation du rapport de compatibilité entre SRADDET et SCoT, mobilisable sous réserve de justification. Enfin, il indique que certains projets sont inscrits sur les enveloppes d'échelle supérieure (liste des Projets d'Envergure Nationale ou Européenne et liste des Projets d'Envergure Régionale), donc non comptabilisés dans le compte local.

Mme Claudie LEITZ présente les perspectives pour le SCoT des Territoires de l'Aube dont la modification simplifiée n°1 a été engagée en début d'année. L'étude des changements à apporter au dossier est programmée entre septembre et décembre, avec des réunions à mener dans les différentes intercommunalités. L'année 2027 sera consacrée à la finalisation du dossier et à la phase administrative comprenant une étape de mise à disposition du public.

- M. le Président Jean-Pierre ABEL souligne que la modification simplifiée engagée par le syndicat permettra d'adapter le SCoT pour la période 2021-2030 sans remettre en cause ses orientations fondamentales. Il indique que les réunions prévues avec chacun des EPCI seront ouvertes aux échanges avec les élus communautaires et communaux. Il note l'évolution progressive des pratiques et des modèles d'aménagement pour intégrer les enjeux de sobriété foncière.

4. Le n°4 du Référentiel des Territoires de l'Aube

Une information est faite aux participants sur le dernier numéro du Référentiel des Territoires de l'Aube, publication annuelle du syndicat dans le cadre de l'observatoire du SCoT, visant à mettre en évidence les grandes tendances d'évolution du territoire à partir de chiffres clés. Le document comprend deux formats : un 4 pages à l'échelle du SCoT et une fiche pour chacun des 9 EPCI.

Cette année, le syndicat a souhaité continuer le suivi des principaux indicateurs du diagnostic du SCoT, mais également s'intéresser à de nouvelles données comme l'accès à la santé ou la rénovation des logements grâce aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat.

- M. Roger BATAILLE (Ervy-le-Châtel) souligne la facilité de lecture de ce document qui est conçu de manière très synthétique, permettant de disposer en quelques chiffres d'une vision de son territoire. Les fiches par EPCI réunissent les principaux éléments que les élus ont besoin de connaître pour mettre en perspective un projet sur leur territoire. Il met en avant l'intérêt d'un raisonnement global pour la cohérence de l'action publique et son efficacité.

M. le Président Jean-Pierre ABEL note que cette publication, transmise aux délégués, communes, EPCI et partenaires, est une volonté du syndicat puisqu'il n'y a pas d'obligation en la matière.

5. Retour sur les avis sur les projets, plans et programmes

M. Guillaume PATRIS fait part ensuite de la démarche d'élaboration des avis sur les documents d'urbanisme. Il est rappelé que le Comité syndical a délégué l'expression des avis sur les documents d'urbanisme (PLU(i), Cartes communales), ainsi que sur d'autres plans ou schémas, au Président après examen en Bureau. En effet, ces avis doivent généralement être transmis dans un délai de deux à trois mois à compter de la réception des dossiers.

Ces avis sont en très grande majorité des avis favorables, le syndicat participant, la plupart du temps, aux différentes réunions de travail organisées pour faciliter l'articulation du document avec les orientations du SCoT. Lors de la rédaction de l'avis, les grands items du SCoT sont vérifiés et il n'en résulte en général que quelques réserves, recommandations ou conseils ne remettant pas en cause la philosophie générale du projet.

- M. le Président Jean-Pierre ABEL ajoute que les remarques du syndicat visent souvent à sécuriser juridiquement les documents ou à faciliter l'instruction des futures autorisations d'urbanisme, pour contribuer à leur bonne mise en œuvre.

6. Questions diverses

M. Xavier BENOIST-LUCY (Villemorien) indique qu'à l'occasion d'un projet d'énergie renouvelable sur sa commune, il avait pu relever la pertinence de l'analyse du SCoT des Territoires de l'Aube. Il se questionne toutefois sur sa réelle efficacité vis-à-vis de ce type de projet, et demande si l'élaboration d'un document d'urbanisme constituerait un levier.

- M. le Président Jean-Pierre ABEL confirme que se doter d'un PLU peut permettre de traduire réglementairement des choix en matière d'accueil et d'accompagnement (ou d'évitement) des projets d'énergie renouvelable sur son territoire, au regard d'enjeux écologiques ou paysagers notamment. En l'absence de document d'urbanisme, le SCoT ne s'imposant pas directement aux autorisations d'urbanisme (sauf pour certains projets à caractère commercial ou développant une certaine surface de plancher), la commune ne dispose pas de cadre réglementaire à son échelle.

M. le Président Jean-Pierre ABEL fait part à l'assemblée de l'exemple de la commune de Brienne-le-Château qui a récemment accueilli une délégation d'élus régionaux sur proposition du syndicat, pour évoquer la déclinaison concrète des orientations du SCoT au niveau local. La commune a ainsi pu témoigner de la démarche menée dans le cadre de son PLU et de certaines réalisations illustrant la mise en place de trames vertes de proximité et d'espaces de respiration au sein de la ville, répondant aux enjeux écologiques et climatiques (désimperméabilisation et revégétalisation de la cour de l'école militaire, plantation d'une micro-forêt et aménagement d'espaces favorables à la biodiversité à proximité d'équipements scolaires et culturels).

Pour finir, un 2^e film de la Fédération nationale des SCoT est projeté, réalisé à partir de paroles d'élus engagés dans des structures de SCoT pour le devenir de leurs territoires.

L'ordre du jour du Comité syndical étant clos et plus aucune observation n'étant formulée, M. le Président Jean-Pierre ABEL remercie les élus pour leur présence et lève la séance à 20 heures 30.

**Le Président,
M. Jean-Pierre ABEL**